

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 mai 2024

---

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 2621)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 188

présenté par

M. Maillot, Mme Bourouaha, M. Peu, M. Bénard, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne, M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Monnet, M. Nadeau, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier et M. William

-----

**ARTICLE 3**

Après l'alinéa 8, insérer l'alinéa suivant :

« 7° Deux référents outre-mer nommés au sein des directions des antennes et des programmes, particulièrement au sein des pôles de commande et de production. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le pacte de visibilité Outre-mer et le rapport d'information de la Délégation aux Outre-mer du Sénat « Les Outre-mer dans l'audiovisuel public face au risque d'invisibilité totale, le défi du média global » convergent tout deux vers la nécessité de renforcer les forces vives ultramarines au sein des instances exécutives. En effet, la disparition de France Ô a été la première de déflagration du service public audiovisuel ultramarin. Ainsi, faire participer des profils ultramarins aux décisions programmatiques permettrait une réelle visibilisation des sujets et enjeux de nos territoires ultramarins.